



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Arrêté nommant le président de jury et le vice-président des concours de recrutement de professeurs des écoles « externe », « second interne » et « troisième concours »**

### **Académie de Paris Session 2021**

Le Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France,

- Vu les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- Vu l'arrêté du 8 avril 2019 modifiant l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- Vu l'arrêté du 3 mai 2010 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré ;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux, de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Est nommé, pour la session 2021, président de jury des « concours externe », « second concours interne » et « troisième concours » de recrutement de professeurs des écoles de l'enseignement public et privé de l'académie de Paris, Monsieur Marc TEULIER, Directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris.

**ARTICLE 2 :** Est nommé, pour la session 2021, vice-président de jury des « concours externe », « second concours interne » et « troisième concours » de recrutement de professeurs des écoles de l'enseignement public et privé de l'académie de Paris, Monsieur Emmanuel DESCHAMPS, Inspecteur de l'éducation nationale – Adjoint au Directeur académique des services de l'éducation nationale.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur du service interacadémique des examens et concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 novembre 2020

Le Recteur de la région académique d'Ile-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France

  
Christophe KERRERO